

P.P.M.

S.D.A.P. de la Haute-Vienne

COMMUNE DE SAINT-GENCE



ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Périmètre de protection modifié (P.P.M.)

MINUTE du dossier d'enquête publique
pour
un périmètre de protection modifié (P.P.M.)
relatif aux abords de l'église de Saint-Gence.

Mai 2009, **Décembre 2017 en reconversion dossier en PDA**

P.P.M. à Saint-Gence

Dossier d'enquête publique pour un périmètre de protection modifié (P.P.M.) relatif aux abords de l'église à Saint-Gence

TEXTE A METTRE à JOUR LOI CAP

MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES IMMEUBLES CLASSES OU INSCRITS

LE CODE DU PATRIMOINE,

Art. L. 621-30-1. – (Inséré par ordonnance n° 2005-1128 du 8 septembre 2005, art. 4, Journal officiel du 9 septembre 2005 en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2007)

Est considéré, pour l'application du présent titre, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre de 500 mètres.

.../...

Le périmètre prévu au premier alinéa peut être modifié par l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France après accord de la commune ou des communes intéressées et enquête publique, de façon à désigner des ensembles d'immeubles bâtis ou non qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité.

.../...

Lorsque la modification du périmètre est réalisée à l'occasion de l'élaboration, de la modification ou de la révision d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, elle est soumise à enquête publique par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, en même temps que le plan local d'urbanisme ou la carte communale. L'approbation du plan ou de la carte emporte modification du périmètre.

Le tracé du périmètre prévu par le présent article est annexé au plan local d'urbanisme dans les conditions prévues à l'article L.126-1 du code de l'urbanisme.

Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont menées dans les conditions prévues par les articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement.

LA COMMUNE DE SAINT-GENCE

En attente reception RP du PLU à jour

Des traces d'occupation gauloise apparaissent entre la fin du III^e siècle et le début du II^e siècle av. J.-C.. Saint-Gence semble avoir été la capitale des Lémovices jusque vers 70 av. J.-C., date à laquelle ils abandonnent le site au profit de Villejoubert. Le *Camp de César* est une petite enceinte fortifiée d'origine gauloise.

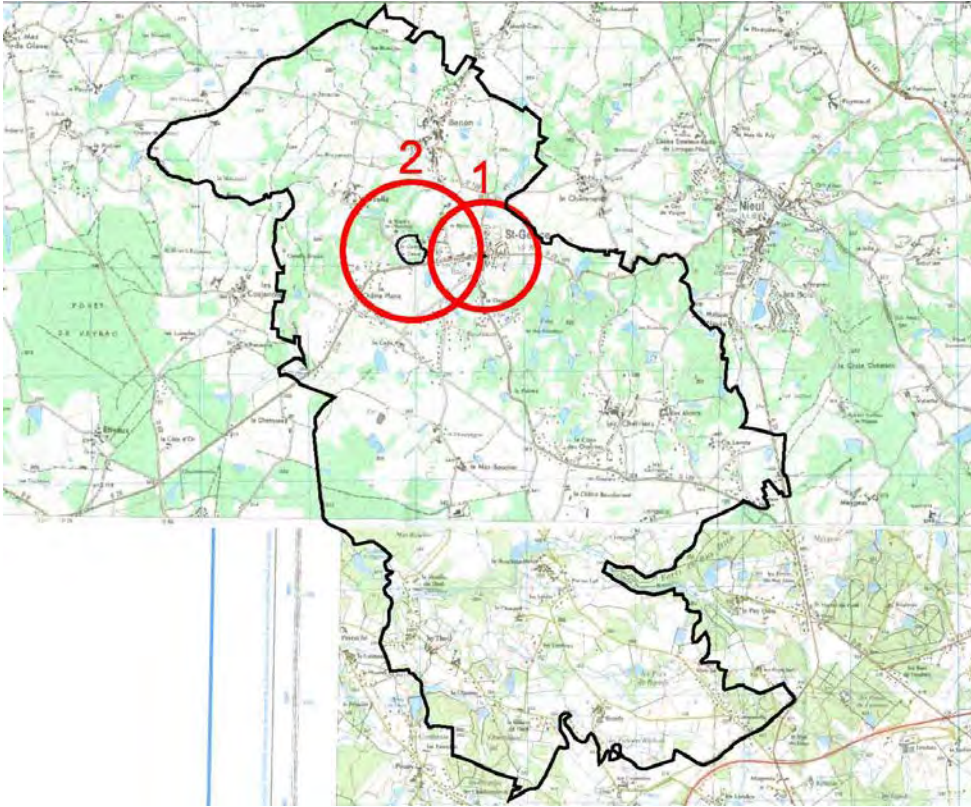
Ce n'est qu'au Moyen Âge qu'un village réapparaîtra, qui existe toujours aujourd'hui.

Patrimoine remarquable : l'église romane, remaniée au XV^e siècle, ainsi qu'un bâtiment agricole du XV^e siècle, le *repaire des Monts*, et la maison de la Chassagne construite au XVII^e siècle. De nombreux édifices d'eau jalonnent la commune : moulins sur la Glane, lavoir à Senon, réserve à poissons dans le bourg, nombreux puits et aqueducs.

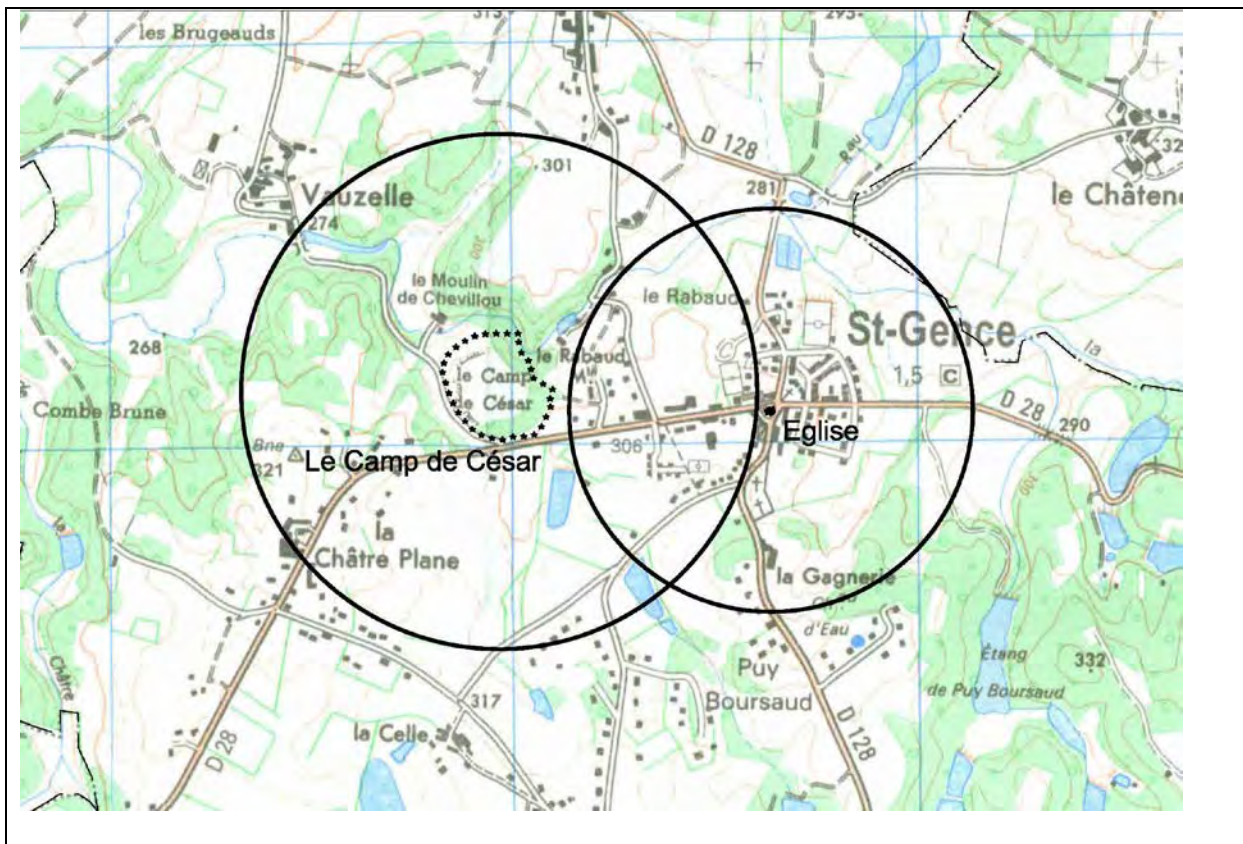
La commune :

Évolution de la population									
1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851	
868	874	835	980	945	971	1 000	1 009	1 069	
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	
1 031	995	996	1 037	1 074	1 053	1 052	1 030	1 083	
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	
1 066	1 076	1 020	942	871	868	837	814	733	
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2008	
700	617	704	1 071	1 311	1 489	1 846	1 897	1 948	
2013		2015			-	-	-	-	-
2 067		2 093			-	-	-	-	-

La commune et la situation des monuments




Au centre du cercle rouge n°1, l'église, n°2 le camp de César



Le présent dossier porte sur les abords de l'église.

LA FICHE « *MERIMÉE* » DU MINISTÈRE DE LA CULTURE :

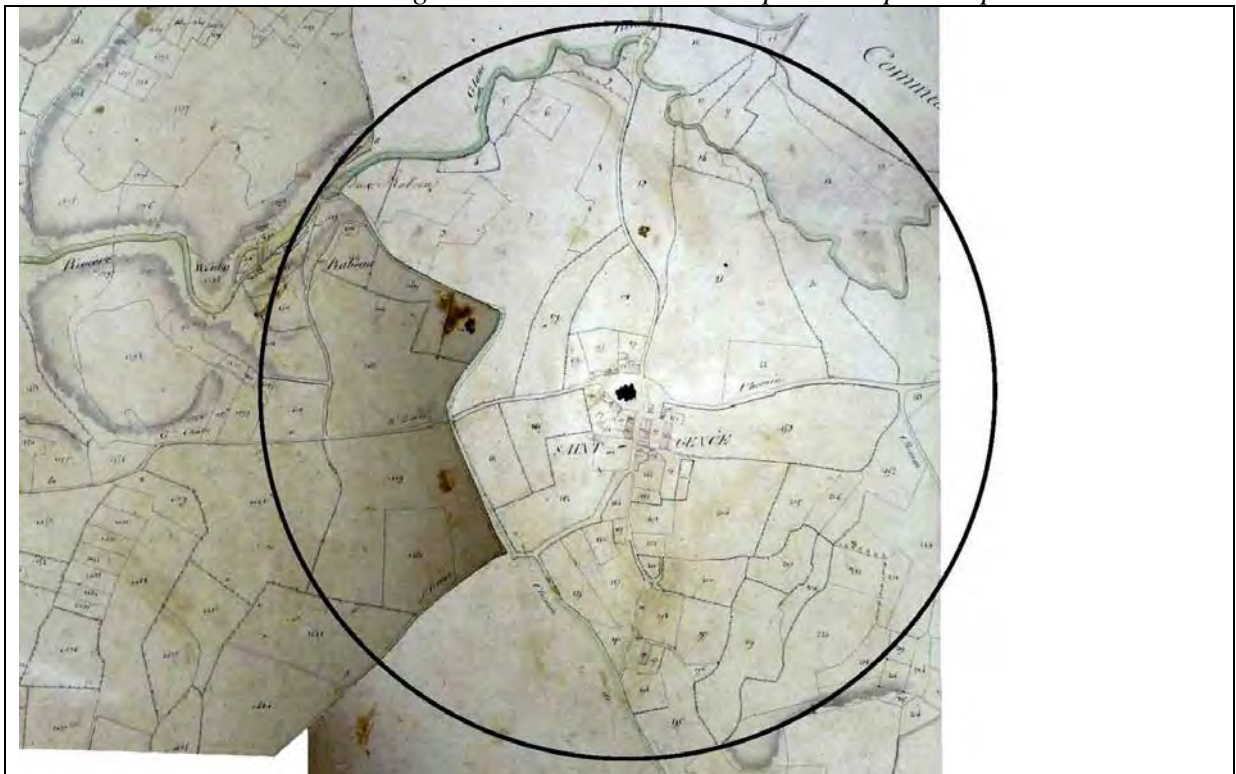
Monument historique concerné par l'institution d'un périmètre de protection modifié :

titre Eglise Paroissiale Saint-Gentien
localisation Limousin ; Haute-Vienne ; Saint-Gence
aire d'étude Nieul
dénomination église paroissiale
objets mobiliers 
époque de 13e siècle (?) ; 15e siècle
construction
année 1811 ; 1860 ; 1874 ; 1920
historique Eglise date peut-être du 13e siècle ? ; chapelle du 15e siècle ; 1811 :
réparation du clocher ; 1860, 1874, 1920 : réparations diverses
gros-oeuvre granite ; moellon ; enduit partiel
couverture (matériau) tuile creuse ; ardoise
plan plan allongé
étages 1 vaisseau
couvrement voûte d'ogives
décor sculpture ; vitrail
représentation armoiries
probablement armes de la famille de Julien
couverture (type) flèche polygonale ; toit à longs pans ; pignon découvert
typologie chevet plat ; clocher sur chapelle latérale ; portail Limousin
propriété de la commune
date protection MH 1966 : inscrit MH
type d'étude inventaire topographique
rédacteur(s) Celer Françoise
Référence IA00031482



Le territoire cohérent

L'église : Le monument sur la photo du plan napoléonien °+ 500m



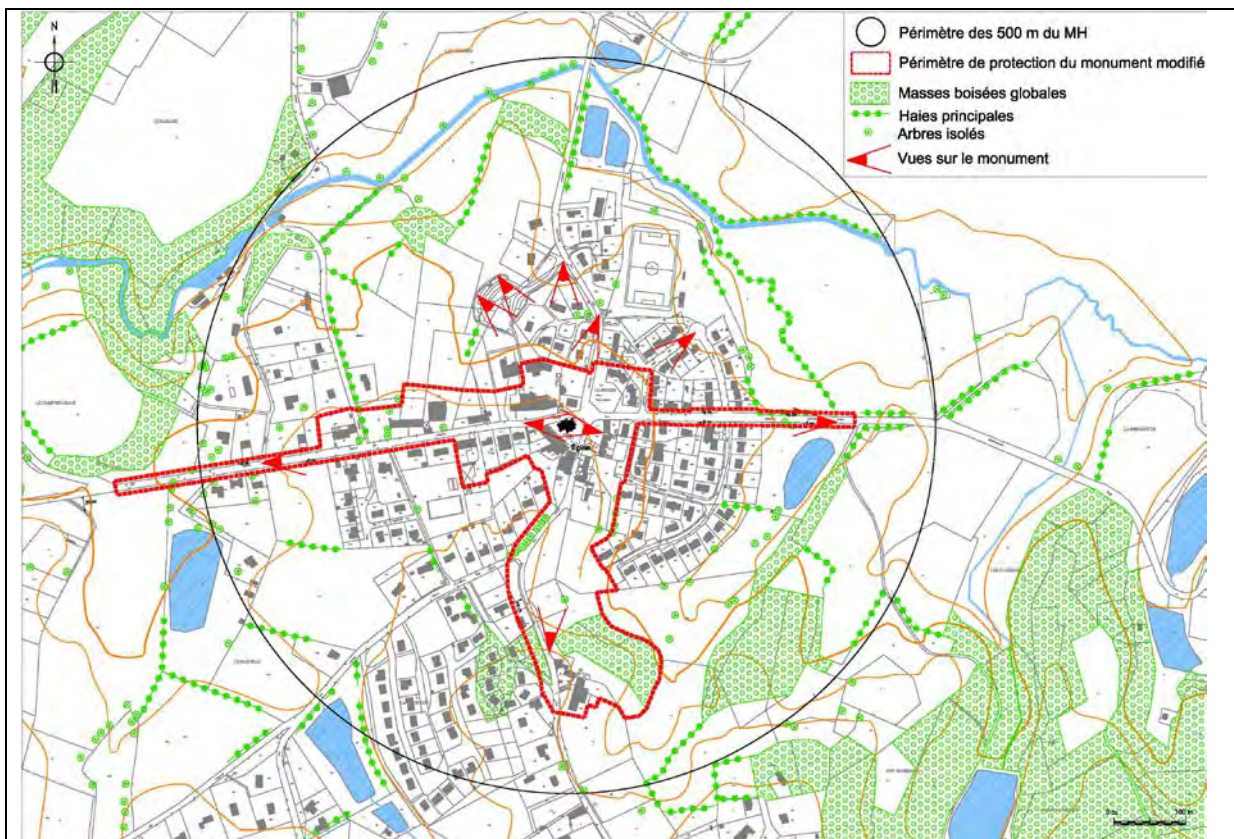
Le monument sur la photo du plan napoléonien + les abords proposés



CONCLUSION : LE PERIMETRE DES ABORDS, ~~P.P.M.~~ LE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (P.D.A.)

Le périmètre de protection modifié (P.P.M.), en tireté rouge au plan ci-après :

Le périmètre délimité des abords (P.D.A.)



La réduction du champ de protection se justifie par la petitesse de l'ensemble du bourg qui accompagne le monument et la présence d'un tissu pavillonnaire moderne, sans rapport avec celui-ci, sans impact visuel fort.

L'épaisseur du bâti existant qui entoure l'église ou qui accompagne les accès à celle-ci est inscrite dans ce nouveau périmètre. Les parcelles sont inscrites en entier, pour l'unité de gestion ou d'instruction, mais aussi pour préserver l'écrin vert qui çà et là transparait dans le tissu villageois

Par contre la caractéristique de nombre d'églises et de leurs clochers était d'être visibles par les grands axes d'accès ; le périmètre des abords prend en compte ces axes.